

Girardin Industrielle : ECOFIP a lancé sa campagne 2019

GIRARDIN INDUSTRIELLE // ECOFIP, leader dans la défiscalisation outre-mer, a lancé vendredi dernier sa collecte pour 2019. L'opérateur historique annonce un taux de rentabilité de 16% pour les souscripteurs qui souhaitent défiscaliser leur impôt sur le revenu. Explications.

La campagne de souscription en Girardin Industrielle pour 2019 est ouverte. En effet, ECOFIP, leader en défiscalisation outre-mer a ouvert sa collecte vendredi dernier. Elle permet aux Français soumis à l'impôt sur le revenu à partir de 4000 euros/an de réduire leur imposition par un investissement en outre-mer en finançant du matériel industriel neuf pour assurer le développement des territoires ultramarins.

Souple, sans notion d'engagement d'une année sur l'autre, c'est une opération de type « one-shot » pour le souscripteur, là où d'autres produits s'inscrivent sur le long terme.. Pour 2019, ECOFIP a annoncé **un taux de rentabilité de 16%**. C'est-à-dire que pour un apport de 10000 euros, tout souscripteur pourra bénéficier d'une réduction d'impôts de 11 600 euros. Le bénéfice attendu s'effectuera sous forme de réduction d'impôts et s'obtiendra en totalité et en une seule fois dès l'année suivant l'investissement. Du fait du prélèvement à la source, cette réduction sera remboursée au plus tard en septembre 2020.

Produit toujours attractif

S'adressant à son réseau de conseillers en gestion de patrimoine ainsi qu'aux contribuables, Mélanie KABLA, Directrice Commerciale a tenu à rappeler que *“la Girardin Industrielle restait un produit défiscalisant toujours aussi attractif, même avec la mise en place du prélèvement à la source.”*

Stable, la Loi Girardin est prorogée jusqu'au 31 décembre 2025 dans les Départements d'Outre-Mer comme c'était déjà le cas dans les Collectivités d'Outre-Mer. **Sûre**, elle bénéficie d'une forte mutualisation des opérations financées chez ECOFIP qui propose des assurances et garanties permettant de sécuriser l'investissement du contribuable.

Pour cette campagne 2019, le monteur a encouragé ses partenaires CGP à se rapprocher de leurs clients afin de les inviter à **souscrire au plus tôt**, pour profiter des meilleurs taux de rentabilités; **la production en Outre-mer n'étant pas illimitée**.

Rappelons qu'ECOFIP bénéficie d'une expérience dans le domaine depuis plus de 25 ans. Son **ancrage historique** rassurant, s'appuie sur un fort maillage territorial avec une présence géographique dans tous les DOM-COM, à travers un réseau de 9 agences y compris le bureau de Paris.

Contact presse:

Cyrille Darrigade

Attaché de presse

Tél. 06 20 17 40 41

cyrille.darrigade@gmail.com